

2017-4348
2018-05-28

BIOSPERSE 244

LIQUIDE POUR LE CONTRÔLE DES ALGUES, DES BACTÉRIES ET DES CHAMPIGNONS

INDUSTRIEL
DANGER

POISON CORROSIF
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

PRINCIPE ACTIF
2,2-Dibromo-3-Nitrilopropionamide . . . 20 %

No. D'HOMOLOGATION **15506** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 0.05L à 20,000L
LOT #

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

PRÉCAUTIONS: SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Biosperse 244 est toxique; il peut causer des dommages aux yeux; il peut brûler la peau; il peut être nocif ou mortel si avalé. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas réutiliser les contenants vides. Ne pas expédier ou entreposer avec les aliments pour humains ou animaux ou les vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants de caoutchouc, un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le contact avec les yeux peut causer une conjonctivite et endommager la cornée. L'oeil devrait guérir sans dommage permanent ou trouble de la vision en environ une semaine. Un seul contact de courte durée avec la peau ne cause normalement pas d'irritation. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent cependant irriter voire même brûler la peau. L'ingestion même en petite quantité peut causer de graves malaises.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

Ne pas déverser les effluents traités dans les lacs, étangs ou autres cours d'eau publiques. Éviter de contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets ou les contenants. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Ajouter Biosperse 244 séparément au système. Pour qu'il ne se décompose pas, ne pas mélanger Biosperse 244 aux autres additifs en raison du pH élevé de la plupart de ces derniers.

TOURS INDUSTRIELLES DE REFROIDISSEMENT DE L'EAU RECYCLÉE

Ajouter Biosperse 244 dans le bassin (ou tout autre point favorisant un mélange uniforme) avec une pompe à doseuse. L'adjonction peut se faire en continu et en discontinu, selon la sévérité de la contamination au moment du traitement, et le temps de rétention dans le système. Ce produit donne des résultats optimaux, que le traitement soit continu ou discontinu. Si on opte pour un traitement "choc" il faut alors interrompre la purge pendant 24 à 48 heures.

CONTRÔLE DES BACTÉRIES

Ajouter au système du Biosperse 244 au taux de 1 à 10 mL/1 000 L d'eau dans le système selon la sévérité de la contamination.

Traitement discontinu –

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement encrassé, y ajouter du Biosperse 244, au taux de 5 à 10 mL/1 000 L d'eau dans le système. Répéter le traitement jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Dose suivante: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter au système du Biosperse 244, au taux de 3 à 10 mL/1 000 L d'eau dans le système, tous les 4 jours, ou selon les besoin, pour maintenir le contrôle. Si le système est extrêmement encrassé, le nettoyer avant de procéder au traitement.

Traitement continue –

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement encrassé, y ajouter du Biosperse 244, au taux de 5 à 10 mL/1 000 L d'eau dans le système. Par la suite, maintenir cette concentration en ajoutant quotidiennement du Biosperse 244 dans le système, par pompage continu au taux de 0,5 à 5 mL/1 000 L d'eau dans le système. Si le système est extrêmement encrassé, le nettoyer avant de procéder au traitement.

CONTRÔLE DES ALGUES

Ajouter du Biosperse 244, au taux de 30 à 95 mL/1 000 L d'eau dans le système, selon la sévérité de la contamination.

Traitement discontinu –

Dose initiale : Lorsque le système est extrêmement encrassé, y ajouter du Biosperse 244, au taux de 50 à 95 mL/1 000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Dose suivante : Lorsque le contrôle des algues est évident, ajouter quotidiennement au système du Biosperse 244, au taux de 30 à 95 mL/1 000 L d'eau dans le système, ou selon le besoin, pour maintenir le contrôle. Si le système est extrêmement encrassé, le nettoyer avant de procéder au traitement.

Traitement continu –

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, y ajouter du Biosperse 244 au taux de 50 à 95 mL/1 000 L d'eau dans le système.

Dose suivante : Maintenir cette concentration en ajoutant quotidiennement du Biosperse 244 dans le système, par pompage continu, au taux de 30 à 95 mL/1 000 L d'eau dans le système. Si le système est extrêmement encrassé, le nettoyer avant de procéder au traitement. Ce produit doit être utilisé seulement dans les installations de refroidissement par eau.

USINES DE PAPIER

Pour contrôler la prolifération des bactéries, des champignons et des levures dans les pâtes, les papiers et les cartons, ajouter de 60 à 210 mL de BIOSPERSE 244 / tonne de pâte ou de papier

(base sèche). L'ajout peut être en continu ou intermittent, selon le type de système et

l'importance de la contamination. Ceci devrait être fait avec une pompe doseuse à un endroit du système assurant une distribution uniforme de BIOSPERSE 244 dans la masse de fibre et d'eau, comme la pile raffineuse, l'admission ou la sortie des raffineurs Jordan, le cuvier des cassés, le cuvier de pâte, le ramasse-pâte et le réservoir d'eau blanche. Les systèmes fortement encrassés doivent être débouillis, puis traités avec 60 à 140 mL de BIOSPERSE 244 / tonne de papier (base sèche) selon la nécessité pour le contrôle. Les systèmes moyennement encrassés doivent être traités en continu avec 140 à 210 mL de BIOSPERSE 244/ tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que l'accumulation de dépôts soit contrôlée. On peut alors réduire la dose d'addition à 60 à 140 mL de BIOSPERSE 244 / tonne de papier appliquée de façon continue ou intermittente, selon les besoins pour le contrôle. Les dépôts détachés peuvent entraîner des cassures dans le papier et il est conseillé de nettoyer la machine à papier. Les systèmes légèrement encrassés doivent être traités en continu avec 60 à 140 mL de BIOSPERSE 244 / tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que les dépôts soient contrôlés, puis le produit doit être ajouté de façon intermittente, pour maintenir le contrôle.

REMARQUE: Ce produit ne doit pas être utilisé dans la production de papier ou de carton qui peuvent entrer en contact avec les aliments

FLUIDES DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX CONTENANT DE L'EAU

Ce produit est efficace pour les concentrés de transformation des métaux qui ont été dilués dans l'eau dans une proportion de 1:100 à 1:4. Pour contrôler (ou inhiber) la croissance de bactéries, de champignons et de levures qui pourraient détériorer les fluides de transformation des métaux contenant de l'eau, ajouter du BIOSPERSE 244 au fluide dans le réservoir de réception. L'ajout du produit devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse.

Dose initiale ou dose de choc: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter au système 250 mL de BIOSPERSE 244 / 1 000 L de fluide de transformation des métaux. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 100 à 200 mL de BIOSPERSE 244 / 1 000 L de fluide de transformation des métaux, par jour ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les ajouts peuvent se faire de façon continue ou intermittente. Faire un traitement choc du système au besoin.

SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION AMÉLIORÉE DE PÉTROLE

Pour le contrôle des bactéries formant du limon, des bactéries produisant du sulfure, des levures et des champignons dans l'eau des champs pétrolifères, les injections de polymère ou de microémulsion suivies de polymère, les systèmes d'évacuation des eaux, ou d'autres systèmes d'eau des champs pétrolifères, ajouter de 1 à 80 ppm par poids de BIOSPERSE 244 (2 à 60 mL de BIOSPERSE 244 / mètre cube d'eau) selon l'importance de la contamination. L'ajout du produit devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse, que l'ajout soit en continu ou intermittent. Traitement en continu : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter en continu 10 à 80 ppm par poids de BIOSPERSE 244 (10 à 60 mL de BIOSPERSE 244 / mètre cube d'eau) jusqu'à l'obtention du degré désiré de contrôle. Par la suite, traiter en continu avec 1 à 15 ppm par poids de BIOSPERSE 244 (2 à 10 mL de BIOSPERSE 244 / mètre cube d'eau), ou au besoin nécessaire pour maintenir le contrôle. Traitement intermittent ou de choc : Lorsque le système est visiblement encrassé, ou pour maintenir le contrôle du système, ajouter de façon intermittente de 10 à 80 ppm par poids (10 à 60 mL de BIOSPERSE 244 / pied cube d'eau) durant 4 à 8 heures par jour, et de 1 à 4 fois par semaine ou au besoin en fonction de l'importance de la contamination. L'ajout de BIOSPERSE 244 au séparateur d'eau libre, avant ou après les pompes d'injection ou les collecteurs du puits d'injection.

REMARQUE: Pour contrôler les bactéries, les levures et les champignons dans les solutions aqueuses de biopolymères employées lors des opérations d'injection, ajouter de 15 à 80 ppm par poids de BIOSPERSE 244 (10 à 60 mL de BIOSPERSE 244 / mètre cube d'eau). Pour éviter une perte de viscosité, l'ajout de BIOSPERSE 244 devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse immédiatement après la préparation de la solution de biopolymère aqueuse.